



RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION ANNUELLE

La période d'inscription annuelle au Tableau de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et du paiement de la cotisation est arrivée. **Le renouvellement se déroulera du 19 février au 15 mars 2024 inclusivement.**

Les technologues professionnels peuvent procéder en se rendant directement sur leur [**ESPACE PERSONNEL**](#).

Une année sous le signe de l'avancement professionnel

Comme vous avez pu le constater, l'année 2023-2024 se termine par une grande nouvelle alors que trois nouveaux règlements d'envergure pour les technologues professionnels ont été publiés à la Gazette officielle du Québec.

Ces belles réalisations permettront aux membres de l'OTPO de participer encore davantage à la vie économique québécoise en apportant ainsi des solutions concrètes aux défis de disponibilité de main-d'œuvre et d'expertise.

L'OTPO continuera en 2024-2025 de déployer la profession de technologue professionnel au cours de l'année à venir et profitera de l'effervescence actuelle pour faire rayonner toutes les compétences de nos membres, et ce, en complémentarité avec les autres secteurs.

Une procédure de renouvellement simplifiée

Toujours à l'écoute de nos membres, nous avons travaillé pour rendre le renouvellement de votre permis de pratique plus simple. L'actualisation des dispositions du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle permettra un arrimage avec l'adoption des règlements de partage d'activités notamment dans le domaine de l'architecture et du génie.

INFORMATIONS PERTINENTES

RENOUVELLEMENT

Le renouvellement de votre inscription au Tableau de l'Ordre consiste à remplir votre déclaration annuelle au plus tard le 15 mars 2024

ACCÉDEZ À VOTRE [ESPACE PERSONEL](#)

PROCÉDURIER -RENOUVELLEMENT 2024-2025

L'équipe de l'Ordre a préparé un procédurier afin de faciliter le déroulement de chacune des étapes nécessaires au renouvellement de votre permis d'exercice.

[PROCÉDURIER – RENOUELEMENT](#)

GUIDE ET FOIRE AUX QUESTIONS

Étant donné que nous sommes conscients que la réalité peut être différente d'un technologue professionnel à un autre, nous avons préparé deux documents pour répondre à vos questions.

[FAQ - RENOUELEMENT 2024-2025](#)

[GUIDE – ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE](#)

Merci pour votre engagement envers le système professionnel

Pour toute question additionnelle, nous vous invitons à communiquer avec nous à renouvellement@otpg.org ou par téléphone 514-845-3247 au poste 111.

Pendant la période de renouvellement, le personnel de l'Ordre reçoit un nombre d'appels et de messages courriel important. Veuillez noter que ce contexte pourrait expliquer un délai de réponse plus élevé que 48 heures. Nous tenons à vous remercier pour votre compréhension et votre précieuse collaboration.